

CHARTRE DU VOYAGEUR - Règlement interne au voyage en Italie

L'élève s'engage à suivre ce règlement interne au voyage scolaire sous peine de se voir appliquer les sanctions qui sont celles du règlement intérieur du collège - qui s'applique aussi pendant le séjour - ou des sanctions prises en concertation avec les organisateurs et le principal pouvant aller jusqu'au rapatriement de l'élève aux frais des parents si la gravité des faits le justifie. Les fautes graves (comportement irresponsable mettant le groupe en danger ou sa propre personne, larcins dans les magasins ou autres, etc.) entraîneront des sanctions lourdes...

* L'élève s'engage :

- à se comporter en digne et irréprochable représentant du pays et du collège dont il est ambassadeur ;
- à avoir sur soi un document d'identité valable à la date du séjour ainsi que la carte européenne d'assuré.e maladie ;
- à respecter de manière générale toutes les personnes, les lieux et toutes les consignes données par les professeurs responsables ;
- à respecter les échéances, les dates, les horaires, les lieux de rendez-vous et les consignes de sécurité des transports, des sites visités, des bâtiments privés ou publics ;
- à participer de façon active et responsable aux visites prévues au programme dans le calme et la discipline (pas de chahut ni de bavardages bruyants, pas de portable dans les lieux publics visités - il est d'ailleurs fortement conseillé de manière générale d'en faire un usage limité pendant le séjour) ;
- à se déplacer à plusieurs lors des temps libres et sur un périmètre délimité par les organisateurs ;
- à ne pas sortir de l'hôtel sans être accompagné.e des professeurs (= interdiction de sortie nocturne non accompagnée) ;
- à ne posséder ni produits alcoolisés, ni drogues, ni cigarettes ni objets contondants (ex : couteau) et *a fortiori* à n'en faire aucun usage ;
- à fournir toutes informations pouvant être utiles au bon déroulement du projet (alimentation, santé, vie en collectivité, etc.) et en cas de problèmes importants, s'adresser aux responsables ;
- à ne prendre aucune initiative individuelle sans en avoir référé auparavant aux organisateurs ;
- à se comporter correctement en toutes circonstances, s'adapter à la vie de groupe tout en restant ouvert au dialogue en cas de problème ;
- à ne pas emporter de produits liquides de plus 100 ml dans l'unique petit sac à main autorisé. Ne pas dépasser les 10 kg autorisés pour le bagage en soute. Les bagages additionnels ou excédant les dimensions ou poids maximums engendreront le paiement d'une taxe supplémentaire à la charge de la famille selon les conditions prévues par la compagnie aérienne Ryanair ;
- à faire le travail demandé lors du séjour sur place, mais aussi avant et après (il sera évalué) ; sans oublier de prendre des photos ou tourner de petites vidéos pendant l'échange pour participer au concours du meilleur montage vidéos et/ou photos ;
- à respecter tous ces engagements et les autorisations signées par les parents.

Prénom et Nom de l'élève :

Bordeaux, le / /

« Lu et approuvé »

Signature de l'élève :

Signature des parents :